

République Française

Département de la Somme

**COMMUNE DE CAMON**

***Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions  
au profit de Madame Juliette TOUTAIN – Conseillère Municipale.***

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,  
VU L'installation du conseil Municipal le 22 mars 2026,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints au maire,  
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Juliette TOUTAIN, conseillère municipale, un certain nombre d'attributions relevant de **la Santé, Bien-être et Activités physiques,**

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : A compter du 24 mars 2026, Mme Juliette TOUTAIN, conseillère municipale, est déléguée aux fonctions liées à **la Santé, le Bien-être et les Activités physiques**, auprès de M. Stéphane TELLIEZ, Maire.

A ce titre, elle pourra signer toutes décisions relatives à :

- Santé : courriers, bordereaux d'envoi et toute circulaire à destination des familles, organisation de réunions propres à cette délégation : action en faveur du Plan National de Santé, suffisance alimentaire, santé mentale, mise en place et suivi des actions nationales de prévention des maladies liées à la sédentarité, ...
- Bien-être et Activités physiques : courriers, bordereaux d'envoi et toute circulaire à destination des familles et des Aînés, organisation de réunions propres à cette délégation : atelier mémoire, activités physiques en direction des familles et des séniors, mise en œuvre et suivi de parcours sportifs dans les espaces publics, ...

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressée,
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.026

Notifié le ... 24.03.2026

Signature :



Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,



Stéphane TELLIEZ